

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

Point 8(a) de l'ordre du jour

CX/PR 11/43/7

février 2011

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

43^{ème} Session

Beijing, République populaire de Chine, 4 - 9 Avril 2011

PROJET DE PRINCIPES ET DIRECTIVES RELATIFS À LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS
EN VUE DE L'EXTRAPOLATION DE LMR DE PESTICIDES POUR CERTAINS GROUPES DE PRODUITS

(À l'étape 6)

(Préparé par les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique)

Ce point devrait être examiné conjointement avec le point 8(b) de l'ordre du jour. Les gouvernements et organisations internationales intéressés désireux de soumettre des commentaires sur les principes et directives (voir Annexe) sont invités à le faire par écrit à: Mme Duang Lifang, Institut pour le contrôle des produits agrochimiques, Ministère de l'agriculture (ICAMA), R.P. de Chine, Fax: +86-10-59194252, courriel: ccpr@agri.gov.cn, avec copie adressée au: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte OMS/FAO sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie, par courriel codex@fao.org ou Fax: +39-06-5705-4593 avant le 15 mars 2011.

CONTEXTE

1. Lors de la session 2010 du CCPR à Xian en Chine, le Comité a approuvé le texte proposé dans le document après en avoir amendé l'éditorial de la section sur les Bonnes pratiques agricoles (BPA). Il a également été convenu de mettre tout le tableau 1 entre crochet pour réexamen lors de la prochaine session. La délégation des États-Unis a noté qu'il serait plus efficace de se concentrer sur les propositions pour les « Fruit types » afin qu'ils soient complétés lorsque la révision de la classification pour les « types de fruits » est achevée étant donné que faire la révision de la classification sans avoir les orientations sur la sélection des produits représentatifs n'est que peu utile. Le Comité est convenu de soumettre le texte révisé à la 33^{ème} session de la Commission pour adoption à l'étape 5. La Commission a adopté l'avant-projet de texte et l'a avancé à l'étape 6 pour commentaires de la part des membres Codex et organisations internationales intéressées (CL 210/30-PR). Le Comité est également convenu de renvoyer les Annexes I et II contenant les informations contextuelles concernant les produits représentatifs à l'étape 2 pour révision. Le Comité est convenu de rétablir le GTE dirigé par les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique, travaillant uniquement en anglais, pour qu'il prépare des propositions d'amendements au tableau 1 et revise les Annexes I et II sur base des commentaires reçus à la session du CCPR et à l'étape 3 pour examen lors de la prochaine session du Comité¹

2. En 2010, des propositions pour les « Types de fruits » Codex ont pu être faites à la suite de la coordination avec le Comité consultatif de groupement des cultures et la soumission des nouveaux groupes américain de fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes à pelure comestible et à pelure non comestible. Le texte et les annexes ont ensuite été révisés pour inclure l'ensemble des « Types de fruits » et les soumettre au GTE en date du 10 décembre 2010, avec demande de commentaires à envoyer à la fois aux Pays-Bas et aux États-Unis d'Amérique au plus tard le 7 janvier 2011. Les révisions pour examen comprennent un tableau 1 révisé qui inclure l'ensemble des « types de fruits » avec des révisions parallèles de l'Annexe I et des additions à l'Annexe II ne appuy pour l'ensemble des « types de fruits ». Des commentaires ont été reçus de la part du Canada, de l'Australie et du Japon. En général le document a été révisé sur base des commentaires mineurs reçus et les commentaires suivants ont également été inclus: le Canada a proposé que l'exemple de produits représentatifs pour les fruits à pépins soient « Pomme et poire » plutôt que « Pomme ou poire. L'Australie a fait savoir que étant donné que les groupes de fruits tropicaux n'avaient pas été discutés à la réunion et que les extrapolations pour les fruits tropicaux devaient être considérés pour le moment comme projet. Le Japon a souligné que les exemples proposés de produits représentatifs soit des exemples de produits représentatifs et ne soient pas considérés par le Comité comme devant entrer en vigueur et qu'il est nécessaire d'examiner des cultures représentatives alternatives pour l'extrapolation de résidus dans une culture pour estimer un niveau maximum de résidu dans un groupe de produits.

3. En outre, les informations contextuelles des discussions précédentes sur les Principes et directives en vue de la sélection de produits représentatifs pour extrapolation de LMR pour les pesticides pour des groupes de produits y compris les ordres de jour se trouvent à l'Annexe II des Principes et Directives (voir CX/PR 11/43/8) ou dans les rapports des sessions du CCPR qui se sont tenues entre 2007 et 2010. Les Rapports des réunions des Comités Codex peuvent être téléchargés du site: <http://www.codexalimentarius.net/>.

¹ ALINORM 10/33/24, paras. 107-118.

ANNEXE**PROJET DE PRINCIPES ET DIRECTIVES POUR LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS EN VUE D'EXTRAPOLATION DE LMR AUX GROUPES DE PRODUITS****SOMMAIRE**

INTRODUCTION	2
PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	2
DIRECTIVES ET PROCÉDURES.....	3
Bonnes pratiques agricoles (BPA).....	3
Autres produits représentatifs.....	Error! Bookmark not defined.
Ordre de priorité pour la sélection de produits représentatifs	3
Définition des résidus analogues	Error! Bookmark not defined.
Utilisations et combinaison d'ensembles de données.....	3
Extrapolations élargies.....	Error! Bookmark not defined.
Tableau 1. Exemples de sélection de produits représentatifs.....	4

INTRODUCTION

L'extrapolation de résidus est le processus par lequel les concentrations de résidus sur les produits apparentés représentatifs sont utilisés pour estimer les concentrations de résidus sur des produits apparentés dans le même groupe ou sous-groupe de produits pour lesquels des essais n'ont pas encore été effectués. Les produits représentatifs sont choisis en fonction de leur importance commerciale et de la similitude de leur morphologie et des caractéristiques de résidus par rapport aux autres produits apparentés du groupe ou sous-groupe. Idéalement, les produits représentatifs sont les produits les plus importants du point de vue économique dans un groupe ou sous-groupe sur le plan de la production et/ou la consommation, et qui ont une charge alimentaire supérieure et des caractéristiques de résidus analogues par rapport aux autres produits du groupe ou sous-groupe. L'extrapolation des résidus est utilisée couramment par les responsables de la réglementation au plan international pour garantir que les exigences de données se situent à un niveau scientifiquement justifié pour l'évaluation du risque et que le processus réglementaire ne devienne pas inutilement contraignant en particulier pour les cultures mineures. L'objectif du présent document est (1) de proposer des critères pour la sélection de produits représentatifs ; (2) de proposer des exemples de produits représentatifs et (3) de fournir une justification détaillée pour la sélection des produits représentatifs (Annexe I). Des informations contextuelles supplémentaires concernant le statut des produits représentatifs sont fournies à l'Annexe II de ce document.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les produits représentatifs dans chaque groupe et sous-groupes de produits de la classification Codex seront sélectionnés et proposés sur base de l'examen de toutes les informations disponibles. Les principes suivants seront utilisés pour la sélection de produits représentatifs :

- Un produit représentatif contiendra très probablement les résidus les plus élevés.
- Un produit représentatif sera vraisemblablement un produit majeur en terme de production et/ou de consommation.
- Un produit représentatif aura vraisemblablement une morphologie, un mode de croissance, des problèmes de ravageurs et une portion comestible semblables aux produits apparentés au sein d'un même groupe ou sous-groupe de produits.

Pour faciliter l'utilisation dans le monde des groupes de produits pour les LMR, les produits représentatifs de substitution peuvent être sélectionnés aux fins de la recherche de résidus dans des pays ou régions où la consommation alimentaire et/ou les zones de production de certains produits peuvent être différents.

Dans le présent document, le tableau 1 est fourni pour (1) faire une distinction entre la sélection de produits représentatifs de la classification Codex elle-même; (2) proposer des exemples de produits représentatifs en parallèle avec les révisions de classification par groupes de produits du Codex ; (3) offrir une certaine souplesse pour la sélection de cultures représentatives et (4) donner des orientations non seulement au CCPR et à ses membres, mais aussi à la JMPR, aux fabricants de produits chimiques et autres générateurs de données.

L'Annexe I de ce document fournit des informations contextuelles détaillées (Agrumes, Fruits à pépins, Fruits à noyau, Baies et autres petits fruits et Fruits tropicaux et subtropicaux à pelure comestible et à pelure non comestible) sur la production, la consommation, les LMR et les caractéristique et justifications pour la sélection de produits représentatifs conformément aux principes indiqués. Dans tous les cas, il est supposé que tous les produits couverts par une LMR de groupe de produits, utilisent le même modèle d'usage ou BPA.

L'Annexe II au présent document fournit des informations contextuelles plus détaillées concernant les extrapolations de résidus, l'historique et l'usage fait par la JMPR.

DIRECTIVES ET PROCÉDURES

À mesure que des propositions de révision sont formulées pour la révision de la Classification du Codex et que sont élaborées et présentées au CCPR pour examen de nouvelles révisions de groupes de produits, les propositions sur les produits représentatifs seront aussi présentées parallèlement aux révisions respectives de groupement de produits et seront avancés dans la procédure par étape au CCPR en vue d'adoption par la CAC.

À mesure que des commentaires sont soumis sur les révisions de la classification et sur les propositions de produits représentatifs sont et que celles-ci sont i sont approuvés par le CCPR et acceptés par la CAC, deux documents distincts seront créés et tenus à jour : (1) Classification révisée du Codex (sans mention des produits représentatifs) et (2) Principes et orientations pour la sélection de produits représentatifs.

Il peut être conseillé à la JMPR d'utiliser les produits représentatifs adoptés par la CAC. Cependant, la JMPR peut utiliser d'autres produits représentatifs (y compris des produits ayant fait l'objet d'une demande expresse de la part d'un pays membre), au cas par cas. Il peut être demandé à la JMPR d'indiquer au CCPR les raisons pour lesquelles tout autres produit représentatif est utilisé, sur base de toutes les données disponibles.

Bonnes pratiques agricoles (BPA)

L'application des trois principes pour la sélection de produits représentatifs repose sur le postulat que tous les autres produits couverts par une LMR de groupe de produits, sont soumis au même modèle d'utilisation ou à des BPA analogues.

Produits représentatifs de substitution

Pour faciliter l'utilisation dans le monde des groupes de produits pour les LMR, des produits représentatifs de substitution peuvent être sélectionnés aux fins de donner plus de souplesse pour la recherche de résidus effectués dans différents pays ou régions ou la consommation alimentaire et/ou les zones de production de certains produits peuvent être différentes. Le tableau 1 du présent document propose des exemples de produits représentatifs pour des groupes de produits. Compte tenu des différences nationales ou régionales, des produits représentatifs de substitution peuvent être proposés par un pays. Par exemple, le poireau peut être proposé comme produits représentatif alternatif pour les oignons vers dans le sous-groupe oignons vert de Légumes bulbeux.

Ordre de priorité pour la sélection de produits représentatifs

Au cas où un produit représentatif ne répond pas aux principes exposés ci-dessus, un produit représentatif devra au moins être conforme aux deux premiers principes (contient probablement les plus fortes concentrations de résidus et constitue un produit majeur en terme de production et d/ou de consommation.).

Définition de résidus analogues

Lorsque des produits représentatifs sont utilisés pour extrapolation aux autres membres d'un groupe de produits, il est supposé que les produits représentatifs auront des résidus analogues. Il est difficile de donnée une définition chiffrée de « résidus analogues » parce que cela demande que l'on connaisse les résidus réels pour tous les produits dans un groupe. La prévision de résidus analogues repose sur l'examen de toutes les informations fournies en Annexe I au présent document. Ces informations seront préparée pour chaque groupe de produits et serviront de base aux propositions de produits représentatifs.

Usage et Combinaison d'ensemble de données

Lorsque des produits représentatifs sont utilisés pour extrapoler des LMR à d'autres membres du groupe de produits, les LMR peuvent être calculées soit comme la LMR la plus élevée calculée pour chacun des produits représentatifs individuels ou les données de résidus peuvent être combinées et la LMR calculée à partir du plus important ensemble de données combinées.

Extrapolations élargies

Un produit représentatif doit répondre au moins aux deux premiers principes décrits ci-dessus, à savoir, contenir probablement le plus haut niveau de résidus et être un produit d'importance majeure en terme de production et/ou consommation. Cependant, il se peut qu'il ne corresponde pas toujours aux comportement de croissance, ou aux problèmes de maladies et de parasites, ou n'ait pas la même morphologie que les autres produits d'un groupe ou d'un sous-groupe.

Dans de tels cas, des extrapolations en dehors des membres d'un groupe de produits peuvent être appropriées. Celles-ci peuvent être examinées au cas par cas lorsque des produits (ayant des BPA similaires) sont d'une taille, forme et surface similaires. Des exemples de ces extrapolations élargies comprennent (1) le transfert de certaines LMR pour les fruits à pépins ou fruits à noyau à un fruit tropical ; (2) lorsque les résidus sont tous <LOQ pour des usages d'herbicides en prélevée et (3) pour des traitements des semences pour des pesticides non systémiques.

Tableau 1. Exemples de sélection de produits représentatifs

Groupe/sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs 1,2	Extrapolation aux produits suivants
Group 001 Agrumes	Citron ou Lime; Mandarine; Orange et Pummelo ou Pamplemousse	<u>Agrumes (FC 0001)</u> : Lime sanguin d'Australie; lime du désert d'Australie; Lime ronde d'Australie; Bergamote; Bigarade; Orange sanguine; lime digitée de Brown River; Calamondin; Chinotto; Chironja; Citron; Clémentine; mandarine Cléopâtre; mandarine Dancy; Pamplemousse; Combava; Mandarine King; Citron; Lime; Lime, doux; orange de Malte; Mandarine; mandarine méditerranéenne ; Citron galet (du Mexique) ; Mount White-lime; Orange amère à feuilles de myrthe ; Natsudaïdai; Lime sauvage de Nouvelle Guinée; Orange, amère; Orange douce; Orange, douce; Pomélo; Pummelo; Lime de Russell River; mandarine Satsuma; Orange de Séville; Shaddock; orange Tachibana; Lime de Tahiti; Tangelo (petits et moyens cultivars); Tangelo (grands cultivars); Tangelolo; Tangerine; Tangors; mandarine Tankan; orange Trifoliata; Ugli/Uniq Fruit(= tangelo); orange Unshiu; mandarine Willowleaf; Yuzu;
Sous-groupe 001A, Citrons et Limes	Citron ou Lime	<u>Citrons et Limes (FC 0002)</u> : Lime digité sanguin d'Australie; Lime du désert australien desert lime; Lime ronde d'Australie; Lime digité de Brown River ; Citron; Combava; Citron; Lime; Lime, doux; Citron galet du Mexique; Lime de Mount White ; Lime sauge de Nouvelle-Guinée; Russell River; Lime de Tahiti; Yuzu
Sous-groupe 001B, Mandarine	Mandarine	<u>Mandarines (FC 003)</u> : Calamondin; Clémentine; mandarine Cléopâtre; mandarine Dancy; Mandarine King; Mandarine; mandarine Méditerranéenne; mandarine Satsuma; Tangelo (cultivars de petite et moyenne taille); Tangerine; Tangors; mandarine Tankan; orange Unshiu; mandarine Willowleaf
Sous-groupe 001C, Oranges, douce, amère	Orange	<u>Oranges, Douce, Amère (FC 004)</u> : Bergamote; Bigarade; Orange sanguine; Chinotto; Chironja; orange de Malte; Orange à feuilles de myrte ; Orange, amère; Orange amère; Orange, douce; Orange de Séville; orange Tachibana; orange Trifoliata
Sous-groupe 001D, Pummelos	Pummelo or Pamplemousse	<u>Pummelos et Pamplemousse (FC 005)</u> : Pamplemousse; Natsudaïdai; Pomelo; Pummelo; Shaddock; Tangelo (cultivars de grande taille); Tangelolo; Fruit Ugli/Uniq (=tangelo).

1. Les produits représentatifs de substitution peuvent être sélectionnés sur base de différences régionales/nationales documentées concernant la consommation et/ou les zones de production.
2. Voir Annexe I au présent document pour des informations contextuelle concernant la production, la consommation, les LMR et caractéristiques ainsi que la justification pour la sélection des produits représentatifs en fonction des principes indiqués.

Tableau 1. Exemples pour la Sélection de produits représentatifs (suite)

Groupe/ / Sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs 1,2	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 002 Fruits à pépins	Pomme et poire	<u>Fruits à pépins (FP 0009)</u> : Pomme; Azéroles; Coing du Japon;; Nèfle du Japon; Loquat; Mayhaw; Nèfle; Poire Nashi; Poire; Poire Orientale; Coing; Sand Poire; Tejocote; Poire sauvage
Groupe 003 Fruits à noyau	Cerise, douce ou Cerise, amère; Prune ou Pruneau et Pêche	<u>Fruits à noyau (FS 0012)</u> : Cerise, noire; Cerise, Nan-kin; Cerise amère; Cerise, douce; Cerise, aigre; Cerise de Virginie; cerise sauvage d'Amérique; Bullace; Prune cerise; prune Chickasaw; Prune Damsons; Reine-claude; Prune Klamath; Prune Myrobolan; Prune American; Prune maritime; Prune, japonaise, Prune Mirabelle; Plumcot; Pruneaux; Sloe; Abricot; abricot du Japon ; Nectarine; Pêche
Sous-groupe 003A, Cerises	Cerise, douce ou Cerise, aigre	<u>Cerises (FS 0013)</u> : Cerise, noire; Cerise, Nan-king; Cerise aigre; Cerise, douce; Cerise, griotte; Cerise de Virginie; Cerise sauvage d'Amérique
Sous-groupe 003B, Prunes	Prune or Pruneau	<u>Prunes (FS 0014)</u> : Bullace; Cerise Prune; Prune Chickasaw; Prunes Damsons; Reine-claude; Prune Klamath; Prune Myrobolan; Prune d'Amérique; Prune maritime; Prune du Japon, Prune Mirabelle; Plumcot; Pruneaux; Sloe
Sous-groupe 003C, Pêches	Pêche	<u>Pêche (FS 2001)</u> : Abricot; abricot du Japon; Nectarine; Pêche

1. Les produits représentatifs de substitution peuvent être sélectionnés sur base de différences régionales/nationales documentées concernant la consommation et/ou les zones de production.
2. Voir Annexe I au présent document pour des informations contextuelle concernant la production, la consommation, les LMR et caractéristiques ainsi que la justification pour la sélection des produits représentatifs en fonction des principes indiqués.

Tableau 1. Exemples pour la Sélection de produits représentatifs (suite)

Groupe / Sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs ^{1,2}	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 004 Baies et autres petits fruits	Mûre de ronces ou Framboise; Myrtille ou Groseille, cassis, rouge ou à maquereau ; Baie de sureau; Raisin et Fraise	<u>Baies et autres petits fruits (FB 0018)</u> : Mûre de ronces; Mûre de Boysen; Mûre de haies; Framboise noire de Corée; Framboise de Corée; Mûre de Logan; Baie Olallie; Framboises, rouge, noire; Mûroise; Airelles; Myrtilles; Baies Aronia; Raisin d'ours; Myrtille commune; Airelle des marais; Airelle rouge, Myrtille à corymbes, Myrtille à feuilles étroites; Myrtille d'Argentine (œil de lapin); groseille Buffalo; Goyave du Chili; Airelle vigne du Mont Ida, noire, rouge, verte; Groseille à maquereau; Épine vinette commune; Airelle bleuet (du Canada); Casseille; Amélanchier; Native curreant; Ribberries; Salal; Cynorrhodon; Olivello ; Brimbelle, rouge; Baie de Myrica; Shépherdie; Che; Sureau; Viorne obier; Mûres; Phalsa; Sorbier des oiseleurs; Sorbier; Olivier de Bohême, Kiwai; Raisin de l'Amour; Baie de Schisandra; Raisins de table; Tara vine; Raisin(pour vinification); Plaquebière; Grosse canneberge d'Amérique; faux mûrier; Kunzea pomifera; Vigne de Squaw; Partridge berry; Fraise; fraise des bois;; Fraise, musquée
Sous-groupe 004A, Caneberries	Mûres de ronces ou Framboise	<u>Caneberries (FB 2005)</u> : Mûre de ronces; Mûre de Boysen; Mûres haies; Framboise noire de Corée; Framboise de Corée; Mûre de Logan; Baie Olallie; Framboises, rouge, noire; Mûroise
Sous-groupe 004B, Baies d'arbuste	Myrtille ou Groseille, cassis, rouge ou verte	<u>Baies d'arbuste (FB 2006)</u> : Airelles; Myrtilles; Baies Aronia; Raisin d'ours; Myrtille commune; airelle, des marais; Myrtille, rouge; Myrtille, Myrtille à corymbes, baie Aronia; Myrtille d'Argentine (œil de lapin); Buffalo curreant; Goyave du Chili; Airelle vigne du Mont Ida, noire, rouge, verte; Groseille à maquereau; Épine vinette; Huckleberries; Casseille; Amélanchier; Native curreant; Ribberries;; Salal; Cynorrhodon; Brimbelle, rouge
Sous-groupe 004C, Baies d'arbuste, baies d'arbres	Baie de sureau	<u>Baies d'arbuste, baies d'arbres (FB 2007)</u> : Baie de Myrica; Shépherdie; Che; Sureau; Viorne obier; Mûres; Phalsa; Sorbier; Amélanchier; olive de Bohême
Sous-groupe 004D, Petits fruits grimpants	Raisins	<u>Petits fruits grimpants (FB 2008)</u> : Kiwai; Raisin de l'Amour; Raisins; Baie de Schisandra; Raisins de Table; Tara vine; Raisins (vinification)
Sous-groupe 004E, Baie à croissance basse	Fraise	<u>Baie à croissance basse (FB 2009)</u> : Plaquebière; Cranberry; Kunzea pomifera;; Partridge berry; vigne de squaw; Fraise; fraise des bois, Wild; Fraise, musquée

1. Les produits représentatifs de substitution peuvent être sélectionnés sur base de différences régionales/nationales documentées concernant la consommation et/ou les zones de production.

2. Voir Annexe I au présent document pour des informations contextuelle concernant la production, la consommation, les LMR et caractéristiques ainsi que la justification pour la sélection des produits représentatifs en fonction des principes indiqués.

Tableau 1. Exemples pour la Sélection de produits représentatifs (suite)

Groupe/ / Sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs ^{1,2}	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 005 Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure comestible	Olive; Figue ou Goyave et Datte	Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure comestible (FT 0026): Açai; Prune d'Afrique; Almondette; Prune de Cythère; Brahea Dulcis; Apple berry; Arazá; Arbose; Babaco; Bacaba palm; Bacaba-de-leque; Cerise des Barbades (Acérola); Myrica rubra, rouge ; Bignay; Bilimbi; Noix pain; Cabeluda; Cajou (pseudo fruit); Cambucá; Prune du Natal; Caroube; Anacarde; Mesua ferea; Olive de Ceylan; Cerise-du Rio Grande; Olive de Chine, noire; Olive de Chine, blanche; Noix de Chirauli; Prune verte; Prune Coco; Datte; Prune Davidsonia; Datte du désert; Palmier Doum d'Égypte ; Eremophila Mitchellii; Figue; Manjack odorant; Groseille d'Abyssinie; Groseille de Ceylan,; Amla, Groseille Otaheite; Prune de Madagascar; Cerise du Brésil; Guabiroba; Goyave; Goyave, du Brésil; Goyave de Chine, Goyave du Costa Rica; Goyave Para; Guavaberry; Guayabillo; Prune mombin (mombin jaune); Prune Illawarra; Umbé; Imbu; Jaboticaba; Cerise de Jamaïque ; Jambolan; Jamalac(wax jambu); Palmier à gelée; Jujube, datte chinoise; Jujube d'Inde; Kaffir Prune; Gubinge; Kapundung; Karnada (Caranda); Kumquats; Kwai muk; Acronichia acidula; Limequats; Mangaba; Marian Prune; Mombin, Malayan; Mombin, pourpre; Pain de singe; Prune Monos; Mountain cherry; Nance; Natal Prune; Noni; Olives (olives de table); Papaye, Montagne; Pataúá; Palmer pêche; Plaquemine, noire; Plaquemine du Japon; Pitomba; Pomerac; Rambai; Jamrosat; Rumberry; Raisin maritime; Sentul; Sete-capotes; Silver Aspen; Star fruit (carambola); Cerise de Cayenne; Tamarin (variétés douces); Uvalha; Water apple; Water berry; Water Poire
Sous-groupe 005A, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, à pelure comestible – Petits	Olive	<u>Pelure comestible - petits(FT 2011):</u> Prune d'Afrique; Almondette; Apple berry; Arbose; Cerise des Barbades (Acérola); Myrica rubra, rouge; Bignay; Noix pain; Cabeluda; Prune du Natal; Mesua ferea; Olive de Ceylan; Cerise-of-the-Rio-Grande; olive chinoise, noire; olive chinoise, blanche; Noix de Chirauli; Coco Prune; Desert date; Eremophila Mitchellii; Manjack odorant; Groseille d'Abyssinie; Groseille de Ceylan; Groseille, Otaheite; Prune de Madagascar; Cerise du Brésil; Guabiroba; Goyave berry; Prune mombin(jaune mombin); Illawarra Prune; Cerise de Jamaïque ; Jambolan; Jamalac (wax jambu); Jujube de Chine; Prune Kaffir; Gubinge; Karnada (Caranda); Kumquats; Kapundung; Acronichia acidula; Limequats; Prune Monos; Cerise, montagne; Olives (olives de table); Plaquemine, noire; Pitomba; Rumberry; Raisin maritime; Sete-capotes; Silver Aspen; Water apple; Water berry; Water Poire

1. Les produits représentatifs de substitution peuvent être sélectionnés sur base de différences régionales/nationales documentées concernant la consommation et/ou les zones de production.
2. Voir Annexe I au présent document pour des informations contextuelle concernant la production, la consommation, les LMR et caractéristiques ainsi que la justification pour la sélection des produits représentatifs en fonction des principes indiqués.

Tableau 1. Exemples pour la Sélection de produits représentatifs (suite)

Groupe/ / Sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs ^{1,2}	Extrapolation aux produits suivants
Sous-groupe 005B, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, à pelure comestible – grands	Figue or Goyave	<u>Pelure comestible - grands (FT 2012)</u> : Prune de Cythère; Arazá; Babaco; Bilimbi; Cajou (pseudo fruit); Cambucá; Caroube; Cashew apple; Prune verte; Prune Davidsonia; Figue; Amla; Goyave du Brésil; Goyave de Chine, Goyave du Costa Rica; Goyave, Para; Guayabillo; Imbu; Imbu; Jaboticaba; Jujube, Inde; Kwai muk; Mangaba; Marian Prune; Mombin, Malayan; Mombin, pourpre; Pain de singe; Nance; Natal Prune; Noni; Papaye, montagne; Plaquemine du Japon; Pomerac; Rambai; Jamrosat; Sentul; Star fruit (carambola); Cerise de Cayenne; Tamarin (variétés douces); Uvalha
Sous-groupe 005C, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, à pelure comestible – Palmiers	Date	<u>Pelure comestible - Palmiers (FT 2013)</u> : Açai; Brahea Dulcis; Bacaba palm; Bacaba-de-leque; Datte; Palmier Doum d 'Egypte; Palmier à gelée; Pataua; Palm Pêche

1. Les produits représentatifs de substitution peuvent être sélectionnés sur base de différences régionales/nationales documentées concernant la consommation et/ou les zones de production.
2. Voir Annexe I au présent document pour des informations contextuelle concernant la production, la consommation, les LMR et caractéristiques ainsi que la justification pour la sélection des produits représentatifs en fonction des principes indiqués.

Tableau 1. Exemples pour la Sélection de produits représentatifs (suite)

Groupe/ / Sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs ^{1,2}	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 006 Fruits tropicaux et subtropicaux - pelure non comestible	Litchi (lychee); Avocat; Grenade ou Mangue; Banane et Papaye; Atemoya; Ananas; Pitaya; Opuntia; Kiwi ou Fruit de la passion et Muriti ou Borasse	<u>Fruits tropicaux et subtropicaux - pelure non comestible (FI 0030)</u> : Abiu; Aisen; Pomme Akée; Atemoya; Avocat; Bacuri; fruit Bael; Banane; Binjai; Biriba; Fruit à pain; Raisin Birman; Canistel; Capuacú; Cempedak; Cherimoya; Pomme cannelle; Durian; Pomme d'éléphant; Etambe; Feijoa; Grandilla; Grandilla, géante; Guriri; llama; Ingá; Pomme de jacque; Jatobá; Pomme de kei; Kiwi; Kokam; Langstat; Lanjut; Longane; Lucuma; Litchi (lychee); Mabolo; Madras-thorn; Mammy apple; Manduro; Mangue; Mangifera fétide, Saipan; Mangoustan; Marang; Genipa americana; Matisia; Prosopis; Mongongo; Arbre pain de singe; Monstera; Muriti; Narangille; Paho(akée); Borasse; Papaye; Fleur de la passion, Passiflore alata; Fruit de la Passion; banane; Pawpaw/asimina; Pawpaw/asimina, petites fleurs; Pelipisan; Pequi; Plaquemine de Virginie; Ananas; Pitaya; Grenade; Poshte; Opuntia, Pulasan; Quandong; Rambutan; Saguaro; Salak; Sapodille; Sapote, noire; Sapote, verte; Sapote, Mammey; Sapote, blanche; Petai; Feuille de satin; Pandanus; tamarin de Sierra Leone; Soncoya; Corrosol; Quenettier; Star apple; Pomme cannelle; Sun sapote; Tamarillo (tree tomato); Tamarin des Indes; Dialium indum; Wampi; White star apple; Loquat sauvage;
Sous-groupe 006A, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, pelure non comestible - Petits	Litchi (lychee) or Quenettier	<u>Pelure comestible - petits(FI 2021)</u> : Aisen; Bael fruit; Raisin Birman; Ingá; Litchi (lychee); Longane; Madras-thorn; Manduro; Matisia; Prosopis; Mongongo; Pawpaw/asimina, petites fleurs; Feuille de satin; tamarin e Sierra Léone; Quenettier; Dialium indum; Wampi; White star apple
Sous-groupe 006B, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, pelure non comestible - Grands	Avocat; Grenade ou Mango; Banane et Papaye	<u>Pelure lisse non comestible - Grands (FI 2022)</u> : Abiu; Pomme Akée; Avocat; Bacuri; Banana; Binjai; Canistel; Capuacú; Etambe; Feijoa; Jatobá; Pomme de kei; Kokam; Langstat; Lanjut; Lucuma; Mabolo; Mango; Mangifera fétide, Saipan; Mangoustan; Narangille; Paho; Papaye; Pawpaw/asimina; Pelipisan; Pequi; Plaquemine de Virginie; Grenade; Quandong; Sapote, noire; Sapote, verte; Sapote, blanche; Petai; Star apple; Tamarin des Indes; Tamarillo (tree tomato); Loquat sauvage

1. Les produits représentatifs de substitution peuvent être sélectionnés sur base de différences régionales/nationales documentées concernant la consommation et/ou les zones de production.

2. Voir Annexe I au présent document pour des informations contextuelle concernant la production, la consommation, les LMR et caractéristiques ainsi que la justification pour la sélection des produits représentatifs en fonction des principes indiqués.

Tableau 1. Exemples pour la Sélection de produits représentatifs (suite)

Groupes / Sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs ^{1,2}	Extrapolation aux produits suivants
Sous-groupe 006C, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, pelure non comestible, rêche ou velue- Grands	Atemoya et Ananas	<u>Pelure non comestible, rêche ou velue- Grands (FI 2023)</u> : Atemoya; Biriba; Fruit à pain; Cempedak; Cherimoya; Pomme cannelle; Durian; Pomme d'éléphant; Ilama; Pomme de jacque; Mammy apple; Genipa americana; Marang; Arbre pain de singe; Ananas; Poshte; Pulasan; Rambutan; Sapodille; Sapote, Mammey; Pandanus; Soncoya; Corrosol; Pomme cannelle; Sun sapote
Sous-groupe 006D, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, pelure non comestible, - Cactus	Pitaya and Opuntia	<u>pelure non comestible, - Cactus (FI 2024)</u> : Pitaya; Opuntia; Saguaro
Sous-groupe 006E, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, pelure non comestible - Grimpants	Kiwi or Fruit de la passion	<u>Pelure non comestible - Grimpants (FI 2025)</u> : Grandilla; Grandilla, Géante; Kiwi; Monstera; Fleur de la passion, Passiflore alata; Fruit de la passion; Fruit de la passion, banana
Sous-groupe 006F, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, pelure non comestible - Palmiers	Muriti or Borasse	<u>Pelure non comestible - Palmiers (FI 2026)</u> : Guriri; Muriti; Borasse; Salak

1. Les produits représentatifs de substitution peuvent être sélectionnés sur base de différences régionales/nationales documentées concernant la consommation et/ou les zones de production.
2. Voir Annexe I au présent document pour des informations contextuelle concernant la production, la consommation, les LMR et caractéristiques ainsi que la justification pour la sélection des produits représentatifs en fonction des principes indiqués.